

The Challenges of Europe-Africa Relations: An Agenda of Priorities

INTERNATIONAL CONFERENCE

23rd and 24th October 2003

Tivoli Tejo Hotel, Lisbon

Personnalisation et Néo-Patrimonialisme dans la Médiation des Conflits Africains

Patrick QUANTIN

Centre d'Etude d'Afrique noire, IEP-Bordeaux

English Summary

Among the African leaders, Omar Bongo is one of those which generally appear in position known as “mediator” in the conflicts of the continent. This paper is focused on the activities operated by a person insofar as these activities are precisely named “mediations” in the official speech and taken for granted in the press and public opinion.

The analysis of the practice, observable through the conditions of realisation and the results of the “mediations” does not confirm the performances as impartial and independent. The non-institutionalised process is embedded in the characteristics of African politics: personal rule and neo-patrimonialism.

En Afrique, on dit volontiers que l'aîné est un « sage ». C'est le privilège de l'âge. Il est vrai que, tout naturellement, on consulte plus spontanément quelqu'un qui a de l'expérience, on fait davantage confiance à son jugement. Mon avis peut être utile à mes collègues. Et si on me le demande, je conseille les uns et les autres, j'essaie d'aplanir les difficultés qui peuvent naître. Suis-je un « sage » pour autant ? Je n'en sais rien. Ce que je sais, c'est qu'au fil des années, j'ai accumulé une certaine expérience. (Omar Bongo, Confidences d'un africain, Paris, Albin Michel, 1994 : p.11)

Mes actions en faveur de la paix, les missions d'arbitrage ou de médiation que j'ai accomplies dans des conflits opposant, bien souvent, les frères d'un même pays, ne trahissent aucune arrière-pensée ni aucun calcul fondé sur des ambitions personnelles. Je ne cours pas après le prix Nobel de la paix ! Mais le Gabon est l'un des rares pays d'Afrique centrale qui jouit, depuis son indépendance, de la paix et de la stabilité. C'est un élément déterminant de mon engagement sur notre continent. (Omar Bongo, in Géopolitiques Africaines, n°5, hiver 2002)

Parmi les dirigeants africains, Omar Bongo est l'un de ceux qui apparaissent le plus souvent en position dite de « médiateur » dans les conflits qui secouent le continent. Dans ce rôle, l'activité de ce chef d'Etat a pu s'inscrire dans la durée puisqu'il a accédé à la présidence du Gabon en novembre 1967, ne cédant que pour quelques mois d'ancienneté le titre de doyen du continent à une autre figure active de la médiation : Gnassingbé Eyadéma du Togo.¹

On s'intéressera ici aux activités opérées par une personne dans la mesure où ces activités sont nommées précisément « médiations » dans le discours officiel et reprises comme tel dans la presse. Les termes voisins tels que « conciliation », « arbitrage » ou « bons offices », qui peuvent apporter des distinctions techniques au regard des critères du vocabulaire diplomatique ou juridique, sont trop rares dans le cas d'Omar Bongo pour justifier une étude spécifique. Bongo est d'abord, un grand « médiateur ».

On s'interrogera aussi et nécessairement sur le rapport pouvant exister entre, d'une part, ce qui est généralement entendu comme « médiation » et, d'autre part, ce qui est réellement produit au cours des prestations du président gabonais. On entendra donc provisoirement comme « médiation » *un processus consensuel et non décisionnel au cours duquel un tiers impartial et indépendant (être au milieu) a pour mission d'établir les conditions d'une communication entre des opposants afin qu'ils recherchent eux-mêmes une solution à leur différend*². Toutefois, afin de préciser un cadre d'analyse, sans chercher à aller plus avant dans l'élaboration du concept, on ajoutera que :

*« La tâche du médiateur consiste essentiellement à transformer une situation dangereusement compétitive (jeu à somme nulle) dominée par le principe « gain total / perte totale » en un exercice positif de coopération qui met en relief des horizons de gains partiels au profit des deux parties*³.

La problématique de ce papier repose sur l'exploration d'une dissonance entre deux ordres de discours: celui du performatif qui institue une personne comme « médiateur » et celui du constatif qui s'interroge sur l'orientation des actes de la même personne dans l'exercice de son rôle. Dissociés par l'analyse, ces niveaux d'interprétation sont en fait étroitement mêlés et confondus dans le déroulement de l'action, durant les différentes séquences qui constituent la médiation en actes. Une des singularités de cette pratique consiste à produire un effet d'institution⁴, un rite de passage qui transforme(ra)it un acteur

¹ Ce texte a été rédigé en réponse à un appel à communications sur le thème de la « médiation ». Comme souvent dans une telle situation, l'intérêt de la sollicitation consiste à déclencher l'idée d'une étude qui n'aurait jamais vu le jour. Le sujet traité ici relève d'une question classique de relations internationales. Le lecteur comprendra qu'il n'est pas abordé selon les normes de cette discipline car la situation de l'Afrique centrale est réfractaire aux modèles explicatifs importés et exige de longs détours avant la montée en généralisation. Ce sujet est aussi un exercice historique mais n'entend pas écrire l'histoire des événements qui sont analysés. Celle-ci reste encore à faire dans une approche scientifique. Le texte est donc adossé à des sources insuffisamment variées et souvent douteuses qui rendent difficile la reconstitution des faits. Ces sources sont la presse ainsi que des ouvrages à connotation polémique (Péan, Verschave) ou propagandiste (Pigasse, Sony-Benga). Des mémoires de science politique abordent d'une manière intéressante la politique extérieure de Bongo, mais ne comblent pas le vide sidéral de l'histoire de la région dans les années 1990.

Je remercie Joseph Tonda qui a lu ce texte et m'a fait profiter de ses remarques. L'ensemble des erreurs, des lacunes ou des partis pris de cette communication demeurent à ma seule charge.

² Voir la présentation de ce colloque.

³ B. Allouche, « La médiation des petits Etats : rétrospective et perspective », in *Etudes internationales*, vol 25, n° 2, 1994, p. 221.

⁴ On suivra ici Pierre Bourdieu pour considérer que le rite d'institution marque « (...) solennellement le passage d'une ligne qui instaure une division fondamentale de l'ordre social, le rite attire l'attention de l'observateur vers le passage (d'où l'expression rite de passage), alors que l'important c'est la ligne (...). L'acte d'institution est un acte de communication (...) [qui] signifie à quelqu'un son identité, mais au sens à la fois où il la lui exprime et la lui impose en l'exprimant à la face de tous [catégoriser]. En sachant que: *katègoresthai*, signifie, à l'origine, accuser

a priori partial et dépendant en un magistrat impartial et indépendant. La dissonance s'exprime ainsi entre :

- l'énoncé, exprimé dans le langage diplomatique, qui qualifie la position d'un acteur - qui le « catégorise » - et lui octroie de manière performative un statut : celui de « médiateur », donc un rôle marqué, pour le moins et quelle que soit la définition, par des impératifs de neutralité et d'efficacité, celui d'un « tiers **impartial** et **indépendant** » ;

- la pratique, observable à travers les conditions de réalisation et les résultats de ces soi-disant « médiations », qui conduit à mettre en doute cette qualification à propos de prestations dont la neutralité et l'efficacité sont discutables et laissent supposer que le médiateur est plutôt, soit un acteur intéressé profitant de la situation pour atteindre des buts qui lui sont propres, donc **partial**, soit l'agent d'un joueur dissimulé, donc **dépendant**, soit enfin les deux simultanément, c'est-à-dire **partial** et **dépendant**.

Ces deux dimensions font partie de la réalité ; l'une n'est pas plus imaginaire que l'autre. D'une part, la qualité de médiateur attribuée au président gabonais est formellement indiscutable dès lors que les parties en conflit le reconnaissent comme tel ⁵. D'autre part, Bongo agit et influence d'une manière non négligeable les conflits africains dans lesquels il intervient. Il est de peu d'intérêt de se demander s'il est un vrai ou un faux « médiateur ». Il est les deux en même temps. Cette situation place donc l'observateur face à deux récits contradictoires. Cette divergence produit une sorte de dissonance cognitive qui ne saurait être réduite par une interprétation désabusée rejetant sur l'exotisme des mœurs de l'Afrique centrale l'absurdité de la situation ou la perversité des acteurs. L'écart entre le rôle interprété sur scène par l'acteur et le jeu de celui-ci en coulisses est un des ressorts les plus classiques de l'analyse politique ⁶. Le cas de Son Excellence El Hadj Omar Bongo n'est qu'une illustration particulièrement contrastée.

Aussi, l'intérêt de la recherche n'est-il pas de dénoncer une supercherie en rétablissant la vérité historique et en montrant Bongo sous les traits d'une « marionnette » des réseaux de la « Françafrique ». Il s'agit là de la thèse qui se trouve, par exemple, décrite dans une littérature de combat - d'ailleurs instructive - chez des auteurs tels que Péan, hier, ou Veschave aujourd'hui ⁷. Cette littérature construit un récit qui contredit vigoureusement le récit concurrent et officiel des ambassades et des journalistes plus ou moins complaisants et plus ou moins intéressés dans la fabrication de l'image d'un Bongo, lauréat potentiel du prix Nobel de la Paix. Cet aspect manichéen de l'activité politique globale d'Omar Bongo est le produit du confinement de l'arène dans laquelle évolue cet acteur. L'absence de transparence et d'institutionnalisation empêchent la formation d'opinions nuancées.

Ce qui, finalement, éclaire la compréhension du jeu politique, ici comme ailleurs, n'est pas le dévoilement spectaculaire d'une vérité simple et cachée telle que la dénonciation d'un scandale. Les médiations du Président du Gabon trouvent une certaine intelligibilité à travers la reconstitution approchée d'un tableau plus complexe dont de nombreuses données (sinon toutes) sont accessibles mais dispersées. C'est le travail de la recherche .

publiquement) et en lui notifiant ainsi avec autorité ce qu'il est et ce qu'il a à être. », in « Les rites d'institution », in *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Le Seuil, Collection Points-Essais, 2001, p.176.

⁵ Que les parties fassent spontanément appel au médiateur ou que celui-ci s'impose ou soit imposé par un tiers comporte des conséquences politiques importantes, mais ne change rien au rite d'institution et à la forme « consensuelle » du processus.

⁶ Voir, par exemple, F. Bailey, *Les règles du jeu politique*, Paris, PUF, 1971.

⁷ Pierre Péan, *Affaires africaines*. Paris : Fayard, 1983 ; François-Xavier Verchave, *la Françafrique : le plus long scandale de la République*, Paris, Stock, 1998.

Cette étude du cas d'un « sage » africain tel que Omar Bongo s'inscrit dans une démarche comparative sur les mécanismes de la médiation. Le comparatisme est en premier lieu sollicité à travers le test de validité de la médiation comme concept dans ce cas particulier. La médiation est-elle une procédure suffisamment abstraite pour être exportée d'un contexte à un autre, d'une culture à une autre ? La comparaison dépend de la généralisation, c'est-à-dire d'une opération qui peut être définie, selon le mot célèbre de Poincaré, « comme l'art de donner le même nom à des choses différentes ». En se référant à la conception abstraite, généralisable et procédurale de la « médiation », en particulier en se rapportant au caractère impartial et indépendant du médiateur, on définit un modèle normatif : ce que devrait être une médiation. En restituant les écarts de la pratique, les multiples entorses, imperfections et détournements qui mettent en doute la ressemblance du cas concret et du modèle, l'analyse montre la distance à ce modèle idéal. Cependant, elle demeure au cœur de la problématique car elle attire l'attention sur une propriété « générale » de toute médiation, à savoir son caractère improvisé et incertain, quel que soit le contexte, et elle rappelle que la pratique se situe aux limites de l'institutionnalisation et ne saurait se substituer définitivement à des formes procédurales plus structurées et plus légitimées.

La médiation, procédure limitée dans le temps et, pour cette raison, au moins, faiblement institutionnalisée - malgré le rite d'institution du médiateur - intervient généralement dans un contexte structuré par des acteurs beaucoup plus institutionnels : des Etats et des organisations internationales. Le médiateur est souvent lui-même une institution en ce sens que la personne ou le groupe de personnes qui l'incarnent n'en sont que des agents susceptibles d'être remplacés par d'autres à la suite d'un changement de mandat. Dans le cas de Bongo, et sur les terrains africains, la situation est différente. Quelques questions doivent être posées au préalable pour souligner la spécificité d'un contexte politico-juridique flou plus difficile à cerner : quels sont les rapports entre Bongo et l'Etat gabonais ? quelles sont les relations entre Bongo et les réseaux d'influence auxquels il appartient.

D'abord, le rôle de médiateur est-il assigné à un Etat : le Gabon ? ou à une personne remarquable : Omar Bongo ? Lorsque le gouvernement norvégien, par exemple, exécute une médiation entre Palestiniens et Israéliens, la personnalité des négociateurs scandinaves importe sans doute, mais pas au point de prendre le pas sur l'institution qu'ils représentent. C'est l'Etat norvégien qui exerce une médiation. Il n'en va pas de même avec les interventions de Bongo ; son action est étroitement liée aux caractéristiques prêtées à sa personne : son ancienneté, son charisme, y compris la croyance en ses pouvoirs surnaturels⁸. Son insertion dans des réseaux cachés et ses relations familiales bâties sur le modèle d'une stratégie matrimoniale dynastique le situe encore plus précisément comme le résultat d'une construction inimitable et irremplaçable⁹. Le caractère néo-patrimonial, et non pas légal-rationnel, pour reprendre la terminologie de Weber, de sa domination, entraîne une confusion totale entre les décisions d'une seule personne et l'autorité de l'Etat dont la souveraineté est néanmoins revendiquée sur la scène internationale.

⁸ Dans le sens où Max Weber nomme charisme la qualité exorbitante, extraordinaire, d'une personne qui, à cause de vertus qualifiées de divines, surnaturelles ou surhumaines selon le système idéologique considéré, s'impose comme chef. Voir aussi, sur le contexte gabonais, Tonda, Joseph, « Fétichisme et criminalité électorale au Gabon : la violence du souverain moderne », in P. Quantin (dir.), *Voter en Afrique : comparaisons et différenciations*, Paris, L'Harmattan, à paraître.

⁹ Son appartenance à la franc-maçonnerie est donnée par certains (Verschave, op. cit., comme une clé de son pouvoir). D'autres auteurs font référence à sa participation, à des sociétés secrètes et des rites locaux tels que le « Ndjobi » (Tonda, op. cit.). Quant aux relations familiales, complexes, elles sont fortement marquées par son mariage en 1989 avec Edith Sassou, la fille aînée du président congolais.

Cette description accrédite la thèse d'une fusion entre l'Etat et la personne. La thèse du « règne personnel » (personal rule) défendue, par exemple, par des auteurs tels que Jackson et Rosberg fait un portrait du régime de Bongo comme un Etat absolutiste doté de pouvoirs de décision autonomes¹⁰. Cependant cette approche doit être nuancée par une analyse plus fine des capacités organisationnelles de l'Etat gabonais. Si la marge de manœuvre de Bongo n'est pas limitée par des contrôles internes (performances médiocres, pour ne pas dire « absence », des contre-pouvoirs), le pouvoir de son Etat demeure faible. L'Etat dont se réclame le médiateur international est ici réduit à sa plus simple expression, celle d'un autre rite d'institution faisant fonctionner la fiction de la souveraineté. Les décisions d'une personne reconnue comme chef d'Etat sur la scène internationale, ici Omar Bongo procédant à des actes de « médiation », ne tire pas leur légitimité de la préexistence d'un Etat. Au contraire, c'est l'existence de ces actes qui renforce la croyance en l'existence d'un Etat, et d'une certaine manière, fait de la fiction une réalité¹¹. Ce processus d'institution imaginaire de l'Etat, entretenu et renforcé par des opérations telles que les médiations présidentielles, ne doit cependant pas être confondu avec la dynamique, largement indépendante, de la construction de l'Etat comme organisation et comme appareil de gouvernement¹².

Après avoir démêlé l'écheveau du nominalisme étatique, ou pour le moins attiré l'attention sur ses pièges, il convient de se demander quelle est la marge de manœuvre de Bongo par rapport à ses « partenaires » étrangers, c'est-à-dire les réseaux auxquels il est lié et qui comprennent non seulement des intérêts français mais également un ensemble de partenaires africains. Lorsque le président gabonais oriente les protagonistes vers une solution, les intérêts qu'il défend sont-ils d'abord ceux des parties en conflit, ceux du Gabon, ceux de milieux français assez mal définis et trop masqués pour être directement identifiés comme les intérêts de l'Etat français ? On se trouve plutôt alors face à ce que Douglas Yates nomme un « Etat hybride internationalisé » :

*“What is the state in Gabon ? On the surface it would appear to be the government of that country, the postcolonial state institutions invented by France as part of a package deal concocted at the birth of the Vth republic to justify and perpetuate French rule in black Africa. But if the ostensible government of Gabon is a reality controlled and manipulated by the shadow government of Foccard and the Ministry of Cooperation in Paris, as suggested by Péan, then what we have is a **hybrid, internationalized state**. The political order in Gabon, part African, part French, gives the appearance of being what it claims to be (an independent African state), but hides what it really is – a French dependency.”¹³*

Cette optique s'avère plus propice que celle du « personal rule » à dévoiler l'agenda caché des acteurs. L'orientation de l'action de médiation, et non plus la construction de la légitimité du médiateur, renseigne sur les intérêts défendus. A cet égard, il est important de vérifier si la médiation aboutit effectivement à changer la donne.

Soit, elle contribue à remplacer un jeu à somme nulle dans lequel le gagnant gagne tout et le perdant perd tout par un « exercice positif de coopération qui met en relief des

¹⁰ Jackson, Carl et Carl Rosberg, *Personal Rule in Black Africa*, Berkeley, U. of California Press, 1982

¹¹ Sur l'instrumentalisation de la souveraineté par les Etats faibles en Afrique, voir William RENO - *Warlord Politics and African States*, Boulder, Lynne Rienner, 1998, Aussi, Patrick Quantin, « L'Afrique centrale dans la guerre : les Etats fantômes ne meurent jamais » ; *African Political Science Review*, Vol. 4, N° 2, 106 - 125, novembre 1999.

Le procès Elf a fait apparaître que les rémunérations occultes versées par la compagnie pétrolière aux chefs d'Etat africains, et particulièrement Bongo, en échange de leur bonne volonté étaient appelés « contrats de souveraineté », voir, par exemple, *Le Monde*, 24 octobre 1999, p.9, « l'enquête du juge Perraudin dévoile les secrets africains d'Elf ».

¹² La question du passage de l'organisation à l'institutionnalisation de l'Etat n'a pas d'incidence directe sur les médiations et n'a donc pas à être développée ici. Le problème renvoie à une littérature trop abondante pour être citée.

¹³ Douglas Yates, *The Rentier State in Africa ; Oil rent Dependency and Neocolonialism in the Republic of Gabon*, Trenton, Africa World Press, 1996.. p. 111.

gains partiels pour les deux (ou plus) parties ». Dans ce cas, il existe une adéquation entre l'objectif et les résultats.

Soit, l'opération conduit à l'élimination pure et simple de certains protagonistes et elle légitime *in fine* la victoire totale d'un camp jouissant simultanément de la légitimité internationale et de l'écrasement définitif, au sens de Clausewitz, de ses adversaires.

L'observation d'une série d'opérations effectuées par le même médiateur est l'occasion de mettre en lumière une tendance. Or, il s'avère, ainsi qu'on s'efforcera de le démontrer ici, que les médiations sont presque exclusivement du second type.

Ces deux questions, « qui est le médiateur ? » et « qui est derrière le médiateur ? » orientent d'une manière particulière des débuts de réponses à l'interrogation initiale visant à interroger la tension entre l'énoncé performatif de la médiation comme acte noble de pacification et les méandres de sa pratique qui dévoile une activité ambiguë quant aux moyens et aux fins qu'elle développe. Dans cet esprit, on s'attachera d'abord à retracer brièvement la trajectoire individuelle du médiateur. Ensuite, à l'aide d'exemples, seront présentées les principales caractéristiques de son œuvre.

Portrait d'un médiateur en président d'une république pétrolière¹⁴

Né à Lewai, dans le Haut-Ogooué en 1935, un village appartenant alors à la colonie du Moyen-Congo, Albert Bongo débute comme fonctionnaire des postes à Brazzaville. Il appartient au groupe Téké qui est présent au Gabon ainsi que dans les deux Congo. Brazzaville et Kinshasa sont construites sur le territoire de chefferies Téké. Ces quelques indications, auxquelles pourraient s'ajouter le dessein prêté au personnage d'être reconnu, soit formellement comme le roi des Téké, soit d'être pour le moins le grand homme de ce peuple, suffisent à montrer sa faculté à passer les frontières et à jouer avec aisance un rôle régional¹⁵.

Après son service militaire, il est affecté au ministère des Affaires étrangères et, en 1962, devient directeur-adjoint du cabinet du président M'Ba. Après la tentative de coup d'État de 1964, il occupe une place grandissante auprès du président en tant que chef de cabinet. Il cumule divers postes, dont celui de ministre de la Défense. Afin de préparer la succession de Léon M'Ba mourant, il est nommé, vice-président de la République et assure constitutionnellement la succession en novembre 1967. Les pressions de Jacques Foccard qui gère la situation sous le couvert de De Gaulle et l'action sur place de l'ambassadeur Maurice Delauney, ont été déterminantes dans cette ascension qui fait de lui un instrument du « clan des Gabonais »¹⁶.

¹⁴ Les éléments de cette section sont largement empruntés à notre article « Bongo » dans l'Encyclopaedia Universalis. Sur le contexte historique, voir Bernaud Florence, *Démocraties ambiguës*, Paris, Karthala, 1997, Gaulme, François, voir biblio

¹⁵ Le passage suivant offre une illustration représentative du travail à double sens effectué par la rumeur et les intellectuels sur la généalogie du chef. « Le président gabonais affectionne non seulement de meubler ses entretiens de quelques faits divers puisés dans l'histoire des grandes chefferies tékés, comme pour bien montrer sa connaissance de la culture téké, mais il aime, par-dessus tout se faire appeler « roi des batékés », une appellation non contrôlée et tombant quelque peu comme un cheveu sur la soupe quand on sait qu'il est issu de la tribu des Tékés-Lalis, un lignage situé à la périphérie de la grande famille téké dont le noyau central se trouve dans la région des Plateaux du Congo-Brazzaville. [...] Conscient de son infériorité au sein de la hiérarchie téké, Bongo a tout de même réussi, grâce à son statut de chef d'État, son immense fortune et surtout sa capacité à la redistribuer, à inverser les rôles en sa faveur et apparaît aujourd'hui comme le « Makoko post-colonial » que tout le monde vient consulter. » M'para, Christian, *Libreville, capitale du Congo-B. politique*, in *Ruptures – Solidarités, Les Congos dans la tourmente*, Rupture, n°2, Nouvelle série, Paris, Karthala, 2000, pp. 215-226.

¹⁶ Voir Péan, op.cit., pp 129 ss.

En 1968, il lance l'ère de la " rénovation " et officialise le parti unique en créant son mouvement, le P.D.G. (Parti démocratique gabonais). Il développe alors un discours unitaire qui a pour fonction d'habiller ce que les Gabonais nomment la " géopolitique ", c'est-à-dire une politique de redistribution basée sur des considérations ethno-régionales. L'opposition est réprimée à travers des procès politiques et certains des opposants les plus en vue sont assassinés, tel Germain M'Ba en 1971. Le contrôle total du pays est rendu possible par la présence d'un contingent militaire français. Déjà, le président Bongo apparaît comme un acteur régional, en soutenant, comme la France, la sécession biafraise. En 1973, Bongo se convertit à l'Islam et devient Omar. La même année, le Gabon adhère à l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (O.P.E.P.). Le pays développe sa production, particulièrement sous l'action de la société Elf-Aquitaine qui est son principal opérateur. À la tête d'un État désormais très riche, Bongo continue de gouverner de manière autoritaire, mais avec des possibilités nouvelles de redistribution, voire de corruption, qui s'étendent au-delà de la société gabonaise. Il peut par exemple intervenir dans le financement occulte des partis politiques français, inversant partiellement la dépendance dans laquelle l'ancienne métropole a maintenu son pays¹⁷.

En 1981, l'arrivée au pouvoir de la gauche en France s'accompagne d'un retour de l'effervescence politique au Gabon. L'opposition en exil s'organise en parti pour demander, depuis Paris, la démocratisation du régime. La baisse des revenus pétroliers, à partir de 1986, contribue à alourdir le climat social. Face à la montée de la contestation, qui redouble en 1990, Omar Bongo adopte une attitude habile, consistant à accepter sans attendre la tenue d'une Conférence nationale réclamée par l'opposition. Toutefois, il contrôle l'ensemble du processus et parvient à empêcher la Conférence de se proclamer souveraine. Parmi les mesures de libéralisation décidées, le multipartisme est autorisé. Cependant, à la suite du décès d'un leader de l'opposition, en mai 1990, des émeutes éclatent à Libreville et surtout à Port-Gentil, la capitale pétrolière. Une intervention de l'armée française permet à Omar Bongo de conserver le pouvoir. Son parti obtient de justesse la majorité lors des élections d'octobre 1990. De nouveaux troubles éclatent en décembre 1993, après sa victoire obtenue dès le premier tour de l'élection présidentielle dans des conditions opaques. En décembre 1998, les conditions de la réélection d'Omar Bongo donnent également lieu à des critiques. Cependant, il importe de noter que si la pratique électorale n'a guère gagné en transparence, l'opposition a aussi perdu de sa crédibilité, et la mobilisation des électeurs est faible.

Avant d'être institué médiateur, l'homme n'a fourni que de maigres prestations en termes de gouvernance interne. Il s'est maintenu à la tête d'un Etat rentier¹⁸ incapable de mener des politiques de développement. Cette longévité est sa seule performance qu'explique son jeu subtil avec le « clan des Gabonais ». L'habileté de l'homme en fait un personnage apprécié pour les services qu'il peut rendre. Il accumule sur sa personne un capital symbolique non transférable qui facilite et légitime le passage de la ligne qui sépare la « marionnette néo-coloniale » du médiateur promis au prix Nobel.

Ce capital symbolique est étayé par un contrôle financier étroit de la scène politique africaine sur laquelle il évolue. Il distribue l'argent (du pétrole) à ceux qui, engagés dans un conflit, viennent solliciter sa médiation. Il n'hésite pas à fournir des fonds à des camps

¹⁷ Le financement de la vie politique française par la rente pétrolière gabonaise est mis en lumière par Pierre Péan dans *L'Argent noir : corruption et sous-développement*, Paris, Fayard, 1998. Les témoignages sont aujourd'hui multiples et indiscutables. Le procès « Elf » (2003) montre que la pratique de la corruption a dépassé, du côté français, la logique « fonctionnelle » du financement occulte des partis pour se transformer en enrichissement des agents corrupteurs. Cette dérive, touchant, entre autres, un ministre français des affaires étrangères devenu président du Conseil constitutionnel, laisse entrevoir les capacités illimitées de pression croisée des différentes parties. Voir note infra.

¹⁸ Voir Douglas A. Yates, op. cit.

opposés ou à acheter la dépendance de personnalités restées à la marges des conflits. Ainsi, durant la guerre de 1997 au Congo-Brazzaville, il a aussi bien financé Lissouba que Sassou-Nguesso. Le contrôle qu'il exerce est très fin puisque les fonds sont généralement distribués à divers émissaires au service des « grands hommes ». Ces émissaires jouent un jeu individuel en détournant une partie des fonds et devenant les obligés de Bongo autant, sinon plus, que les serviteurs de leurs maîtres. Choisir Bongo comme médiateur, c'est donc aussi, pour des entrepreneurs politiques impécunieux, l'occasion de prolonger leur aventure quand le sort des armes, ou celui des élections, a cessé de les porter.

Un médiateur très sollicité

Durant toutes ces années à la tête du Gabon, Bongo devient assez rapidement un personnage influent parmi ses collègues d'Afrique centrale et même au-delà. Les premiers pas diplomatiques du jeune président, consistant à reconnaître la République sécessionniste du Biafra (1967 – 1970), dans la foulée d'Houphouët-Boigny et de Foccard et malgré les injonctions de l'ONU et de l'OUA, le situent d'entrée comme instrument à la politique française dans la région. Mais sa carrière de « médiateur », confondue avec celle du Gabon, commence vraiment, en 1975-76 avec le rôle joué entre les mouvements nationalistes se déchirant lors de l'indépendance de l'Angola. Il sera ensuite très actif dans le conflit entre le Tchad et la Libye (1982-1989), seul cas dans les dossiers traités par Bongo présentant des caractéristiques d'une guerre entre Etats, son champ d'action étant d'ordinaire celui des guerres civiles¹⁹.

Entre 1990 et 1993, il connaît une phase de repli due aux troubles internes liés au rétablissement du multipartisme. Mais il retrouve sa place en jouant un rôle très important au Congo- Brazzaville, officiellement depuis la première guerre de 1993-1994. Il a continué ce rôle lors de la reprise des hostilités, en 1997, puis en 1999 et il se trouve de fait un acteur central de la politique congolaise. Durant ces années, son activité est débordante.

A partir de 1996, il intervient sur la République Centrafricaine, en 1997, sur l'ex-Zaïre, en 1999, sur la Côte d'Ivoire, en 2002, sur le Burundi et sur la crise malgache. Cette liste n'est pas exhaustive. Elle ne retient que les interventions les plus en vue et laisse de côté la diplomatie secrète. Faute de recourir à une étude approfondie de l'ensemble de la carrière du médiateur, on s'attachera à dégager les traits caractéristiques des médiations du président gabonais²⁰.

Imposer le médiateur face à ses concurrents peut exiger plus de ressources que d'imposer la paix aux belligérants

L'action au Zaïre, en 1997, puis par la suite en RDC, montre avec beaucoup de netteté comment le candidat Bongo est un instrument utilisé par la France pour contrebalancer l'influence des acteurs africains situés hors du contrôle direct de celle-ci. Au détour du conflit qui oppose le nouveau pouvoir de Kinshasa à des rebellions périphériques, Bongo est avancé de manière assez agressive pour faire pièce à l'influence du médiateur botswanais Ketumile Masiré accusé par Kabila d'être sorti de sa neutralité et de

¹⁹ Pour les médiations antérieures à 1990, voir Nzengué, Dieudonné, *Comportement et rôle du Gabon dans les relations interafricaines*, mémoire DEA Etudes africaines, IEP de Bordeaux, 1990.

²⁰ L'analyse de la longue médiation congolaise ne sera pas développée ici. Ses caractéristiques générales confirment ce que laisse apercevoir les autres médiations. Une étude plus approfondie est en cours de réalisation. Sur ce sujet, voir, Makanga-Bala, Martial, *Le rôle du Gabon dans la crise congolaise de 1997*, Mémoire DEA « Etudes africaines », IEP Bordeaux, 1998.

se transformer en « tuteur » du pays.. La manière dont la candidature de Bongo est avancée montre comment l'imposition du médiateur est le résultat d'une lutte :

« RDC: Le président Bongo accepterait la co-médiation. L'ambassadeur du Gabon en poste en RDC, Michel Madoungou, a réitéré jeudi que le président Omar Bongo était "prêt et disponible" pour faciliter le dialogue politique intercongolais, notamment dans la phase préparatoire, mais n'a aucune intention d'écarter le médiateur désigné par l'OUA, l'ancien président du Botswana, Ketumile Masire. "En ce qui nous concerne, le président Bongo a toujours affirmé sa volonté d'apporter son appui," a indiqué M. Madoungou, à l'issue d'une rencontre, dans la capitale congolaise, Kinshasa, avec le ministre congolais de l'intérieur, Gaetan Kakudji. "La participation du président Bongo ne vise pas à écarter Lusaka ... Toutes les démarches entreprises par le président Bongo viendront soutenir ce qui a été réalisé jusqu'à présent. Le président Bongo n'a aucune intention de remplacer le président Masire [en qualité de facilitateur]," selon les propos de Madoungou cités par la télévision congolaise.

La proposition de désigner un co-médiateur, en particulier pour renforcer l'influence francophone de l'équipe de médiation, n'est pas un problème fondamental, a déclaré vendredi à IRIN le chef de cabinet de M. Masire, Philip Winter. Néanmoins, c'est une "complication", en particulier parce que cela obligera les signataires de l'accord de Lusaka à réviser ses dispositions, a-t-il expliqué. Si les signataires acceptent d'amender Lusaka pour pouvoir désigner un co-médiateur, alors M. Masire n'y voit aucune objection, a ajouté M. Winter²¹. »

C'est le poids des Sud-Africains, et avec ceux-ci, celui des Américains, qui est visé à travers cette attaque de l'ancien premier ministre d'un des très rares régimes cités en exemple pour la qualité de sa gouvernance en Afrique.

Une situation assez semblable se retrouve en octobre 2001 à propos du Burundi lors du sommet de Prétoria. Mais cette fois, il s'agit moins de s'imposer par la pression que de saisir une occasion au vol. Face à Nelson Mandela commis d'office médiateur et ayant du mal à contenir une certaine irritation devant le peu d'empressement des différentes parties à en finir avec la guerre, Omar Bongo sait se faire solliciter pour « démêler l'écheveau burundais ». Il devient co-médiateur, avec le vice président sud-africain, Jacob Zuma. Ce faisant le réseau « francophone » a repris pied dans un conflit se situant dans la région des Grands lacs, aire dont elle été tenue éloignée depuis le génocide rwandais et la chute de Mobutu.

La médiation comme mise en scène d'un rite d'institution

La tension de ce jeu diplomatique s'accompagne d'une mise en scène impressionnante de la dignité du héros médiateur. Ainsi, en 1999, après s'être avancé audacieusement, le président Bongo est contraint de retirer son offre de médiation en Côte d'Ivoire :

Vendredi dernier, le président Omar Bongo a annoncé qu'il acceptait de jouer la médiation pour dénouer la crise ivoirienne. A peine cette annonce faite, plusieurs journaux proches de la présidence de la République ivoirienne ont vertement critiqué le président gabonais. Pire, le conseiller juridique du président Henri Konan Bédié a rappeler à M. Bongo que l'affaire Ouattara

²¹ Source: UN OCHA Integrated Regional Information Network, 9 Feb 2001, Bulletin quotidien d'information n° 1111 pour la région des grands Lacs, Nations Unies.

est purement juridique . Face à cette levée de boucliers du camp ivoirien, le président de la République gabonaise a décidé de renoncer à sa médiation. (Le Jour, Abidjan, Mercredi 8 Décembre 1999)

Cette rebuffade donne lieu à une contrattaque visant à réaffirmer le charisme du médiateur. Même si la réplique est ici à usage interne, le style indique que l'action se déroule dans un répertoire théâtral :

Après la levée de boucliers de ses lieutenants contre le chef de l'Etat gabonais pressenti pour intervenir dans le bras de fer Bédié-ADO, le Président ivoirien est décidé à recoller les morceaux. Quatre émissaires ivoiriens ont séjourné hier au Gabon pour demander pardon à El Hadj Omar Bongo. Un avion spécial s'est envolé d'Abidjan, dans la matinée d'hier, pour Libreville, au Gabon. A son bord quatre personnalités ivoiriennes de haut rang [...]

Cette délégation de la haute diplomatie [...] avait deux délicates missions auprès d'El Hadj Omar Bongo : d'abord présenter officiellement les excuses du Président Henri Konan Bédié à Bongo, suite à la campagne d'injures et de diffamations orchestrée par certains responsables du PDCI-RDA et leurs thuriféraires de journalistes, contre son homologue du Gabon. Et, mission plus compliquée, amener M. Bongo à revenir sur sa décision de suspendre sa médiation entre M. Bédié et Alassane Dramane Ouattara, [...] forcé à un exil qui ne dit pas son nom.

Selon des informations obtenues dans les milieux diplomatiques et proches de la présidence gabonaise, la mission ne devait pas être un parti de plaisir (sic), car, pour les autorités de ce pays d'Afrique centrale, les autorités ivoiriennes doivent "effectivement demander pardon, sans fioriture". En plus, dit-on à la présidence gabonaise, pour que El Hadj Omar Bongo (re)accepte d'être médiateur entre Bédié et Ouattara, les autorités ivoiriennes doivent reconnaître que les persécutions contre l'ancien directeur général adjoint du FMI et son parti, le RDR, sont d'ordre purement politique et que la manipulation de la justice n'est qu'un habillage. En clair, les autorités gabonaises n'ont aucunement envie de voir leur président intervenir dans un conflit dont les instigateurs n'ont eux-mêmes aucune claire idée et continuent d'injurier ceux que leur chef sollicite pour servir de médiateur. [...]

Telles sont les difficultés que la délégation conduite par M. Essy Amara est appelée à aplanir. La participation de M. Camille Alliali, houpbouétiste pur sang, devait l'y aider²².

La dernière phrase de la diatribe est importante. Houphouët-Boigny a été bien avant et bien plus que Bongo le modèle du médiateur du camp « francophone » en Afrique. Ministre des gouvernements français de la IV^e République et adversaire de l'indépendance des colonies d'Afrique, il est au centre du dispositif dont Bongo n'est qu'un héritier secondaire ²³. La gravité de la crise est indéniable puisque c'est l'équilibre du système installé en 1960 qui est remis en cause. Non seulement Bongo est contesté comme médiateur mais le principe même du règlement interne des conflits par les grands hommes du réseau laisse entrevoir la fragilité du système dont l'évolution de la crise ivoirienne fin 2002 début 2003 et la contestation de l'arbitrage de la France elle-même. Le camouflet essuyé le 3 janvier 2003 sous les fenêtres du président Gbagbo par le ministre français des Affaires étrangères, D. de Villepin, rappelle, s'il en était besoin, l'utilité d'un « intermédiaire » tel que Bongo ²⁴.

²² Notre voie, Libreville, n° 481, mercredi 15 décembre 1999.

²³ Voir Daniel Bach, L'insertion ivoirienne dans les rapports internationaux, in Y. Fauré et JF Médard, Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire, Paris, Karthala, 1982, pp. 89 – 121.

²⁴ Dans l'escalade, l'ultime échelon de la médiation est le président français ; dans ce cas il fonctionne encore, mais le dispositif a atteint sa limite extrême. « Entouré des manifestants qui hurlent : « On veut Gbagbo! », Dominique de Villepin entend sonner son téléphone portable. C'est Chirac qui se fait très vite une idée de la situation. Finalement, Laurent Gbagbo sort et demande à la petite foule de laisser passer « Dominique ». « Si Gbagbo a appelé publiquement

La médiation ne sert pas à réconcilier les protagonistes, mais à légitimer l'élimination du perdant

En République Centrafricaine, Omar Bongo intervient entre le gouvernement d'Ange Patassé. et les militaires mutinés. Dans ce pays contrôlé par des garnisons françaises jusqu'à ce qu'il devienne trop coûteux d'entretenir les positions (fermeture des bases en 1998), il s'agit de remettre en place un titulaire du pouvoir plus fiable que Patassé et de limiter l'emprise croissante de la Libye dans la région. C'est la continuité de la médiation des années 1980 menée au Tchad. Le motif officiel du médiateur comporte un intérêt direct :

« Médiation du Président Bongo : Inquiet de voir la "légion libyenne" quasiment à ses portes, le président Omar Bongo a décidé de s'investir dans le conflit qui oppose le président Ange Félix Patassé, protégé par la Libye, et le président tchadien Idriss Déby, qui "accueille" le général rebelle centrafricain François Bozizé. »²⁵

Cette médiation sera suivie par la mise en place d'une Mission Interafricaine de Suivi des Accords de Bangui (MISAB comportant 750 soldats commandés par un général gabonais) ; Bongo suit la crise jusqu'à la victoire du Général Bozizé en 2003 qui finit par s'imposer après une guerre civile particulièrement confuse. En fait de médiation, l'action de Bongo a conduit à mettre en place un obligé de Paris. Le président déchu (Patassé), n'obtient comme compensation que le droit d'asile au Togo. Ce dénouement est identique à celui de la médiation entre Lissouba et Sassou-Nguesso en 1997. Après la victoire militaire du second, le président Bongo se contenta de permettre au président congolais déchu de rejoindre le Gabon avant que celui-ci trouve asile ailleurs. Par la suite, le médiateur ne chercha pas à réintroduire le perdant dans le processus de réconciliation nationale qu'il était supposé présider. Il en va de même dans le cas du conflit post électoral malgache de 2002. Dans ce cas - Bongo n'étant que l'un des membres du groupe de médiation – l'opération ne vise pas à restaurer un dialogue entre les deux adversaires. Elle aboutit à protéger le départ du perdant, Didier Ratsiraka. L'enjeu de la médiation apparaît donc limité à des rapports entre des personnes : les « grands hommes de la politique » en Afrique centrale, et non pas à des institutions.

A quoi sert la médiation ?

Les traits récurrents observables dans les médiations d'Omar Bongo font ressortir la tension existant entre un modèle d'action diplomatique plus ou moins sublimé et le pragmatisme des opérations menées par le président gabonais. Dans tous les cas, l'action de celui-ci vise plus à accompagner un rapport de forces qu'à transformer un conflit dangereusement compétitif (un jeu à somme nulle) en une coopération des parties en lutte et en une recherche de gains partiels. Le médiateur, drapé dans la pompe d'une magistrature internationale, se comporte plutôt comme un arbitre de boxe limité au constat des KO mais incapable de faire respecter les règles de ce sport. Dans ces conditions, il convient de s'interroger sur l'âpreté des efforts mis en œuvre par Bongo lui-même pour obtenir la désignation, et aussi par les réseaux auxquels il appartient à travers le jeu diplomatique de la France et de ses alliés en Afrique.

Villepin par son prénom, c'est qu'il venait de se faire remonter les bretelles», sourit un responsable français du ministère de la Défense. Le soir même, Laurent Gbagbo se rallie à la proposition d'une table ronde à Paris, le 15 janvier. » Le Nouvel Observateur, jeudi 9 janvier 2003 - n°1992

²⁵.LA LETTRE DU CONTINENT n° 389 - 06/12/2001

Imposer le médiateur face à ses concurrents en y mettant souvent plus de ressources que dans la gestion du conflit, avec en perspective des accords de paix déséquilibrés et porteurs de frustration est une fin en soi. C'est l'occasion de montrer la puissance du réseau. Dans ce jeu, il importe peu que le médiateur se dévoile partial et dépendant puisque le ressort des mécanismes de règlement des conflits demeure ici la violence. Bongo médiateur entérine, par exemple, la victoire militaire de Bozize sur Patassé, de Sassou sur Lissouba. Quand on observe avec quelle facilité ces généraux, auteurs de coups d'Etat sont reconnus sur la scène internationale (avec les félicitations du chef de l'Etat français), on comprend mieux le prix du contrôle de la mise en scène internationale par un homme comme Omar Bongo. Faire passer la ligne du rite d'institutionnalisation au président gabonais, faire que l'homme que ses compatriotes appellent « l'Autre » soit transfiguré en médiateur et potentiel prix Nobel de la Paix est un acte performatif efficace qui donne à voir, les deux faces du politique, celle, sordide, du cynisme et celle, sublime, de la croyance dans le charisme des hommes ordinaires.